



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01489

Numéro SIREN : 808 014 732

Nom ou dénomination : APEMOU

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2017 sous le numéro de dépôt B2017/001708

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/001708**
n° de gestion : **2014B01489**
n° SIREN : **808 014 732 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 09/03/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

APEMOU - Société par actions simplifiée
150 allée Couleurs de Provence 26450 Roynac -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



690069

1

BILAN SIMPLIFIÉ

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société APEMOUNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 150 ALLEE COULEURS DE26450 ROYNACNuméro SIRET * 8 0 8 0 1 4 7 3 2 0 0 0 1 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 6 Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 5

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042	140 159	30 059
STOCKS	Total I (5)		044	048	140 159	30 059
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
ACTIF CIRCULANT	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
CAPITAUX PROPRES	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
CAPITAUX PROPRES	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	13 671	16 857
CAPITAUX PROPRES	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	13 671	16 857
CAPITAUX PROPRES	Total général (I+II)		110	112	153 830	46 916

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	200	200
	Ecarts de réévaluation	124		
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale	126	20	
	Réserves réglementées *	130		
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	94	
	Report à nouveau	134		
CAPITAUX PROPRES	Résultat de l'exercice	136	48 953	12 114
	Provisions réglementées	140		
CAPITAUX PROPRES	Total I	142	49 267	12 314
	Provisions pour risques et charges	154		
CAPITAUX PROPRES	Total II	156		
	Emprunts et dettes assimilées	164		
CAPITAUX PROPRES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	3 600	3 726
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	100 963	30 876
CAPITAUX PROPRES	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	641	
	Produits constatés d'avance	174		
CAPITAUX PROPRES	Total III	176	104 563	34 602
	Total général (I + II + III)	180	153 830	46 916

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
REVENUS	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société APEMOU</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 9 2 0 1 6		13 0 0 9 2 0 1 5			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218	17 360				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230		2				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	17 362				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	3 023		4 246		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	147	244	2 956		416		
	Rémunérations du personnel *			250	10 263				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 194				
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262				
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	20 436		4 662	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 074)		(4 662)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	52 027		16 776		
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles		(VI)	300					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	48 953		12 114		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	48 953	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	2 599				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 indécies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989					
	Divers* ZFA (44 quaterdécies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655						
							350	51 971	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	419		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 3...8.2.3 dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	419		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	30 059		110 100
TOTAL	30 059		110 100
TOTAL GENERAL	30 059		110 100

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			140 159	140 159
TOTAL			140 159	140 159
TOTAL GENERAL			140 159	140 159

Etat des amortissements

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
			20		20

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- AFGC CPTA 2015	
- PROV CAC 2016	1 800
Total	1 800

SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2016**

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2016, et sur les comptes dudit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre vote
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice social allant du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'est élevé à 17 360 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'élève à 20 436 euros contre 4 662 euros l'exercice précédent.

Les principaux postes de charges sont les suivants (en euros) :

POSTE	30/09/2016	30/09/2015
Charges externes	3023	4246
Rémunération	10263	0
Charges sociales	4194	0

Le résultat d'exploitation de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'élève à - 3074 euros contre -4 662 euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'élève à 52 027 euros contre 16 775 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'élève à 0 euros.

Le résultat net après impôt de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 s'élève à 48 953 euros contre 12 114 euros l'exercice précédent.

- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

NEANT

- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et obtenir un résultat en progression au cours du prochain exercice.

2. PRESENCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous rappelons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

- La société BIN.GO domiciliée 150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 99.9 % des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2016.
- La société OPTIM'COM domiciliée 150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC, SARL au capital de 20 000 euros, à hauteur de 50 % des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2017.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des sommes correspondant aux dépenses mentionnées dans l'article 39-4 du C.G.I. et non déductibles fiscalement.

Pour votre information la société n'a pas pris de participations au cours de l'exercice dans d'autres sociétés.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

En ce qui concerne le résultat de l'exercice s'élevant à 48 953 euros nous vous proposons l'affectation suivante :

- Aux autres réserves pour 24 953 euros.
- En distribution de dividendes pour 24 000 euros

Soit un dividende brut de 1200 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 24 000 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 20 280 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2015	12 000€

Nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts et bénéficient de l'abattement annuel de 1 525 € ou 3 050 € (pour un couple) et du crédit d'impôt plafonné. Chaque associé peut opter pour le prélèvement libératoire de 18 % cette option entraîne l'exclusion de l'abattement de 40 % et de l'abattement annuel ainsi que du crédit d'impôt. L'option peut être partielle ou totale mais elle est irrévocable et doit être exercée par chaque associé concerné auprès de la société au plus tard lors du paiement du dividende.

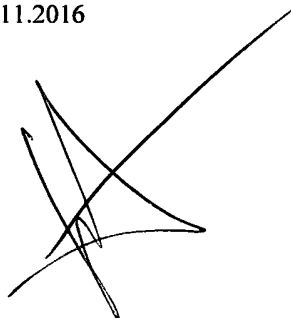
La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de janvier 2017.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui viennent de vous être faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion et approuver le rapport du Commissaire aux comptes.

Fait à ROYNAC le 25.11.2016

LA PRESIDENCE



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOU MIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2016**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 48953 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour 24 953 euros.
- En distribution de dividendes pour 24 000 euros

Soit un dividende brut de 1200 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 24 000 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 20 280 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2015	12 000€

La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

